

Curiosités : « Nationalité américaine ». Un enfant de parents français qui verrait le jour à l'ambassade des Etats-Unis à Paris serait-il américain ?

21-11-2015

avec

« Nationalité américaine ». Les ambassades des Etats-Unis à l'étranger bénéficient du privilège d'extraterritorialité : ce sont des enclaves américaines. Un enfant de parents français qui verrait le jour à l'ambassade des Etats-Unis à Paris serait-il américain ?

- Réponse : non

- Les enfants qui naissent sur le territoire américain bénéficient de la nationalité américaine, quelles que soient les nationalités de leurs parents (14ème amendement à la Constitution des Etats-Unis).

- Mais le territoire américain fait l'objet, dans ce cas, d'une interprétation stricte.

- Naître dans les locaux d’une représentation diplomatique américaine ne donne pas droit à un passeport américain.